2ème TOUR Coupe Départementale U15 F

SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2026

Toutes les équipes sont convoquées à 12h30
Le début du rassemblement est fixé à 13h



RÈGLEMENT

Art 1 : Toutes les équipes U15F participent automatiquement à la Coupe Départementale U15F.

*Art 2 : Les équipes ont été réparties selon leur classement suite au 1er Tour, par la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions Jeunes et Féminines, en poules de 3 équipes. Pour composer les groupes du 2e tour, chaque poule réunit un **1er**, un **2e** et un **3e** issus de groupes différents du 1er tour. Aucune équipe ne peut affronter une adversaire qu'elle a déjà rencontrée lors de la phase précédente. Dans chaque poule, formule « championnat » ; toutes les équipes doivent se rencontrer.*
Comme évoqué lors du 1er Tour, les équipes ayant finies 4ème et 5ème se retrouvent pour un rassemblement amical permettant aux équipes de jouer sur cette journée.

Art 3 : Durée des matchs : Poule de 3 équipes : 2 x 12 minutes.
Poule de 4 équipes : 1 x 20 minutes.
Poule de 5 équipes : 1 x 15 minutes

Art 4 : Attribution des points : Victoire : 4 points - Défaite : 1 point - Match Nul : 2 points.

Art 5 : En cas d'égalité de points au classement final, les équipes seront départagées de la façon suivante :
- *Si égalité entre 2 équipes : par le résultat du défi technique qui les a opposé.*
- *Si égalité entre 3 ou 4 équipes : par le goal average général, puis par la meilleure attaque, puis par la meilleure défense.*

Art 6 : DÉFI TECHNIQUE : DÉFI CONDUITE 1x1
Le défi technique est OBLIGATOIRE, il doit être réalisé avant chaque rencontre par les 2 équipes qui vont s'affronter. Il servira à départager les équipes en cas d'égalité à l'issue de leur match.
Fiche d'organisation du défi à consulter dans le document annexe.

Art 7 : QUALIFICATION
- ***Coupe du Départementale U15F** : les équipes qui finiront 1ère et 2ème de chaque poule seront qualifiées pour le 3ème tour le samedi 17 avril 2027.*

Art 8 : Toute équipe absente sera éliminée.

Art 9 : Le règlement est celui du Foot à 8. Tout litige non prévu par le règlement sera examiné par la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions Jeunes et Féminines.

Art 10 : Le club recevant à la charge de retourner les fiches d'organisation dès que possible au secrétariat du District de Football de la Mayenne.

La CDOC Jeunes et Féminines

***Pour info** : prochain tour de Coupe U15F prévu le samedi 17 avril 2027.*